

Image not found or type unknown



Utiliser matériel perso au travail

Par **dozz**, le **06/07/2022** à **22:11**

Bonjour,

Je suis recruté au sein d'une association, domiciliée dans une grosse société audiovisuelle, Je rentre en première année de contrat d'alternance dès septembre,

Je suis donc en charge de la partie vidéo des projets de l'association.

Ma question est donc de savoir si je suis dans l'obligation de ramener mon matériel vidéo et mon PC de montage pour ces projets et me déplacer avec vu que l'association n'en possède pas.

Puis-je négocier ? Doit-il être écrit quelque part que cela doit être à la charge de l'employé ?

merci beaucoup